



DELIBERATION

N° CP_2020_04_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 AVRIL 2020

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Développement/Direction du développement local et de l'environnement

OBJET : Aide à la diversification d'une structure de l'insertion par l'activité économique sur des productions maraîchères

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Département de la Haute-Vienne s'est engagé dans une démarche globale de soutien à l'approvisionnement de la restauration collective publique en denrées agricoles produites localement.

A ce titre, il a souhaité accompagner les associations porteuses de chantier d'insertion souhaitant diversifier leur activité sur les productions en maraîchage et en petits fruits.

Dans ce cadre, un dossier a été déposé et il est aujourd'hui soumis à l'examen de la Commission permanente.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		11 413 €		
Recettes				

RAPPORT

L'Association les Jardins de Cocagne en Limousin est conventionnée chantier d'insertion depuis 1995.

Elle porte deux chantiers d'insertion, l'un ayant pour support l'entretien d'espaces verts et l'autre le maraîchage biologique, permettant ainsi à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver un rythme de travail.

Sa démarche s'inscrit dans un projet global qui vise d'une part l'amélioration de l'accueil des salariés, leur accompagnement et leur insertion dans le monde professionnel, et d'autre part la construction d'une architecture économique viable et stable qui lui permettra de jouer un rôle prépondérant dans le développement de l'agriculture biologique sur notre territoire.

La totalité de sa production maraîchère est déjà commercialisée en circuit court. Cependant, la sollicitation de la restauration collective sur des volumes importants l'a amenée à réfléchir sur l'augmentation de sa production de légumes bio et à investir dans des infrastructures de stockage et de conditionnement, dont une chambre froide pour stocker une plus importante quantité de légumes. Cet investissement, accompagné d'une augmentation de sa production, lui permettra de stocker et donc de fournir en plus grande quantité la restauration collective via la plate-forme Agrilocal87 et Manger Bio.

Pour mener à bien son projet avant l'achat de la chambre froide, elle a déjà acheté 1 200 m² de serres, du matériel d'irrigation et de production (support de culture). Elle a également projeté d'investir dans du matériel de manutention (transpalette, gerbeur, remorque) pour réduire la pénibilité du travail des salariés.

L'installation de la chambre froide s'effectuera courant juin 2020. Pour des raisons d'éthique, elle sera 100 % française et alimentée notamment avec des panneaux isolants fabriqués en Creuse par l'entreprise Dagard.

C'est pour l'achat et la pose de cet équipement, dont les dépenses éligibles s'élèvent à 38 043 €, que l'Association les Jardins de Cocagne sollicite une aide du Département.

La Région Nouvelle-Aquitaine lui a accordé, lors de sa Commission permanente du 18 novembre 2019, une aide de 35 287 € dont 11 964 € pour l'acquisition de la chambre froide.

Si ce rapport recueille votre approbation, le Département pourrait octroyer une aide globale de 11 413 € pour accompagner ce projet, représentant 30 % du coût de la chambre froide.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 10 février 2017 définissant la politique départementale en faveur de l'agriculture ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 20 février 2020 approuvant les interventions 2020 dans le domaine de l'agriculture ;

Considérant la demande présentée par l'Association les Jardins de Cocagne ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'allouer à l'Association les Jardins de Cocagne une aide de 11 413 € représentant 30 % d'une dépense subventionnable de 38 043 € pour l'acquisition d'une chambre froide permettant le développement de leur offre en productions maraîchères.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services
Franck PERRACHON

SIGNÉ

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat le 7 avril 2020
87-228708517-20200407-6659-DE-1-1
Affiché le 7 avril 2020
Publié au RAA du Département le 15 avril 2020